

16 mars 2020

MOT DU PDG

Remerciements de la ministre

J'ai reçu une demande particulière de Danielle McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux. Elle tenait à ce que je vous transmette ses sincères remerciements. Elle constate votre extraordinaire mobilisation et votre engagement à maintenir la qualité et le niveau des soins et services. Je vous invite à lire sa [correspondance](#) complète sur l'intranet ou de l'extérieur du CIUSSS via [Extranet](#), sous l'onglet COVID-19 > TOPO.

Aujourd'hui, le Gouvernement du Canada a annoncé des mesures de resserrement des frontières qui viendront appuyer nos actions pour limiter la propagation de la COVID-19. La Ville de Montréal déploie aussi des ressources pour nous soutenir et c'est excellent.

Cette vague de soutien se fait également sentir dans toute la société. Sachez qu'à ce jour, plus de 7 000 personnes se sont rendues disponibles pour travailler au sein du réseau par le biais de l'adresse Internet jecontribuecovid19@msss.gouv.qc.ca. Il s'agit là d'une incroyable vague de solidarité à votre égard, une marque de reconnaissance pour tout ce que vous faites quotidiennement.

Merci!

Sylvain Lemieux

Président-directeur général

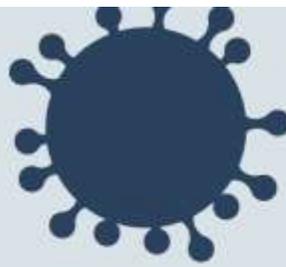
NOMBRE DE CAS

À ce jour au Québec, 50 cas de COVID-19 ont été confirmés, dont 18 à Montréal.

INFORMATION DU CIUSSS DE L'EST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL

Clinique désignée : appel au recrutement

Plusieurs cliniques désignées COVID-19 vont ouvrir leurs portes à Montréal, dont une pour la population et une pour les employés sur notre territoire. Nous recherchons des infirmières, infirmières auxiliaires, préposés aux bénéficiaires et agents administratifs. Vous avez envie de vous impliquer? Communiquez avec votre gestionnaire. Pour avoir un aperçu du travail effectué dans une clinique, [regardez cette vidéo!](#)



Clinique désignée pour le personnel

Une clinique de dépistage pour l'ensemble de nos employés symptomatiques, ainsi que ceux de notre réseau, sera ouverte dès mercredi matin. La clinique recevra les employés sur rendez-vous seulement. Pour prendre rendez-vous, les personnes devront appeler la ligne dédiée au personnel (514 251-4072) et une infirmière se chargera de faire les démarches pour la prise de rendez-vous, si nécessaire.

Services de garde en CPE

Un arrêté ministériel émis hier soir vient élargir les personnes admissibles aux services de garde d'urgence pour la période du 16 au 27 mars. En plus des parents déjà visés (santé et services sociaux, policier, pompier, ambulancier, agent des services correctionnels ou constable spécial), sont aussi considérés les parents oeuvrant dans les cabinets privés professionnels, les pharmacies, les services préhospitaliers d'urgence, les travailleurs du 8-1-1 et du 9-1-1, les personnes offrant des services à domicile aux personnes âgées et qui sont à l'emploi des entreprises d'économie sociale en aide à domicile (ESAAD).

L'arrêté précise également la portée des établissements visés dans le réseau des services de santé et des services sociaux. Ainsi, tous les employés des CISSS/CIUSSS doivent être accueillis, sans restriction sur le type de fonction exercée : centre hospitalier, CHSLD, Centre jeunesse, CLSC, centre de réadaptation et RI-RTF.

Cas particuliers : S.V.P. veuillez contacter le service des renseignements au 1 855 336-8568. [Fiche d'inscription de l'enfant](#) sur l'intranet ou de l'extérieur du CIUSSS via [Extranet](#), sous l'onglet COVID-19 > TOPO.

Port de l'uniforme uniquement durant les heures de travail

Le port de l'uniforme doit être limité aux heures de travail uniquement. Il doit être enfilé et retiré sur le lieu de travail, transporté dans un sac scellé jusqu'au lieu de nettoyage et nettoyé à l'eau chaude après chaque utilisation. Le sarrau et autre survêtement doivent être enlevés pour administrer des soins directs aux usagers, avant d'entrer dans une chambre d'isolement et avant de mettre l'équipement de protection individuel (EPI) si requis.

Rappel des lignes directrices de l'OIIQ en lien avec la tenue vestimentaire

- La carte d'identité doit être visible et fixée au vêtement de façon sécuritaire;
- les cheveux longs doivent être attachés et la barbe rasée;
- les couvre-chefs en tout genre sont proscrits à l'exception de l'EPI;
- les ongles doivent être courts (5 mm), sans vernis ni ajout d'ongles artificiels;



- les bagues et bracelets sont proscrits, les pendentifs et autres bijoux doivent être sobres, solidement fixés et couverts afin de ne pas entrer en contact avec les surfaces.

Annulation de l'examen professionnel de l'OIIQ

L'examen de l'OIIQ du 30 mars est reporté au 27 avril 2020. Pour consulter l'avis, [cliquez ici](#). La présence du personnel en soins infirmiers est essentielle pour assurer les soins et services à la clientèle, et ce, particulièrement dans la situation actuelle du COVID-19. En ce sens, les journées de libération prévues initialement pour la préparation de l'examen devront être annulées, permettant ainsi aux CEPI d'être présents au travail.

Interdiction de renvoi d'appels d'un poste interne vers un numéro externe

Nos systèmes et liens téléphoniques sont présentement très sollicités. Afin de ne pas aggraver cette situation et d'assurer le service pour les communications essentielles vers nos établissements ainsi qu'à la population, nous sommes dans l'obligation d'interdire le renvoi d'un poste téléphonique de l'interne vers un numéro externe. Nous vous suggérons de privilégier l'utilisation de vos téléphones cellulaires et d'autres alternatives de communications telles que la messagerie texte et messagerie électronique (courriel).

Il est également possible de prendre vos messages de votre boîte vocale à distance tout en tentant d'éviter les périodes d'achalandage (ex. : 8 h-9 h et 13 h-14 h) lorsque possible. Nous vous suggérons également de modifier votre message d'accueil sur celle-ci pour informer vos appelants de la situation qui vous concerne et en les invitant à communiquer avec vous de la manière la plus efficace et sécuritaire possible.

Services de la Croix-Rouge pour les personnes en isolement

À la demande du Gouvernement du Québec, la Croix-Rouge offre certains services aux personnes en isolement. Ces services humanitaires sont complémentaires aux services gouvernementaux et ne sont pas de nature médicale. Les services de la Croix-Rouge consistent en des appels amicaux et en l'établissement de liens entre la personne en isolement et des services de livraison à domicile.

[Consultez la fiche d'information](#) sur l'intranet ou de l'extérieur du CIUSSS via [Extranet](#), sous l'onglet COVID-19 > TOPO, qui peut être imprimée et remise aux patients, ou dont le contenu peut être énoncé au téléphone. Le numéro de téléphone (1 800 863-6582) doit seulement être remis en main propre par le personnel du réseau de la santé et des services sociaux ou transmis par le 8-1-1. Ainsi, le numéro de la centrale d'appels ne doit pas être diffusé publiquement. [Consultez la FAQ de la Croix-Rouge](#) sur l'intranet ou de l'extérieur du CIUSSS via [Extranet](#), sous l'onglet COVID-19 > TOPO.



Limitation des entrées

Prenez note qu'actuellement, il n'y a malheureusement pas d'agents de sécurité à toutes les portes accessibles au public de l'ensemble de nos installations afin de faire le contrôle des entrées. Nous sommes actuellement à la recherche active d'agents de sécurité supplémentaires afin de compléter l'équipe. Veuillez s'il-vous-plaît ne pas appeler la sécurité pour aviser qu'il manque un agent de sécurité.

Décisions concernant les mesures d'isolement

Nous demandons aux gestionnaires recevant des questions sur les mesures d'isolement liées à la COVID-19 de référer leurs employés vers la ligne COVID-19 avant d'émettre une recommandation. Une analyse sera effectuée par les employés du Service de prévention et promotion de la santé afin de déterminer si l'isolement est requis.

Si vous êtes gestionnaire et que vous souhaitez avoir des précisions, nous vous invitons à contacter la ligne COVID-19 en indiquant votre titre d'emploi. Un employé dédié prendra en charge votre appel. La ligne COVID-19 du personnel du CIUSSS est accessible de 7 h à 20 h, 7 jours sur 7, au 514 251-4072.

Donnez du sang

Héma-Québec a besoin de 1 000 dons de sang par jour. Comme l'a souligné le Dr Horacio Arruda, soignez généreux et continuez à donner votre sang. Pour des précisions, consultez le site Web d'Héma-Québec à <https://www.hema-quebec.qc.ca>.

Des questions?

- FAQ sur l'intranet ou de l'extérieur du CIUSSS via [Extranet](#), sous l'onglet : [CIUSSS > COVID-19 > Vous avez des questions?](#)
- Ligne COVID-19 du personnel, 7 h à 20 h, 7 jours sur 7 (interrogations et dépistage) : 514 251-4072
- Site du MSSS : <http://quebec.ca/coronavirus>
- Accéder à l'intranet depuis votre domicile : allez à extranetcemtl.com, entrez le nom d'utilisateur : CIUSSS et le mot de passe : cemtl